CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E141428** **VALABLE JUSQU'AU** **24/01/2027**

ÉDITÉ LE 22/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/04/2014

Raison sociale : CHAIGNEAU CARRELAGE FONTENAISIEN

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 29/01/2025

Capital : 10 000

17 BIS RUE CAPITALE DU BAS POITOU
85200 FONTENAY-LE-COMTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 2014B00544

Siret : 802 140 806 00018

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 5406502-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ENTORIA CRCD01-013959

Assurance Responsabilité Civile :
FIDELIDADE CRCD01-013959

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 02 51 50 05 06 **Fax :**

Portable : 06 26 11 02 22

Responsabilité légale :
CHAIGNEAU GRÉGORY GÉRANT

Site Internet :

E-mail : ccf85@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 234 777 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	2	25/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/04/2026 11:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.